



1.1

DEC_0103_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE CONSONANCEWEB POUR LA MAINTENANCE ET L'HÉBERGEMENT DU LOGICIEL ALOA COMMERCE.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

CONSIDERANT que la maintenance et l'hébergement du logiciel Aloa Commerce est essentielle au bon fonctionnement de l'office de tourisme Pont-Audemer Val de Risle.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut être qu'assurée par le prestataire ayant fourni et installé le logiciel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société CONSONANCEWEB, 19 rue Fernand Delmas, 19100 BRIVE, d'un montant de 420 € HT, soit 504 € TTC pour la maintenance du logiciel Aloa Commerce allant du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Fait à Pont-Audemer, le 17 octobre 2024

Le Président

Francis COUREL

